

CLASSES VIRTUELLES

Public : Cette formation s'adresse aux intermédiaires d'assurance (courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance et mandataires d'intermédiaires en assurance) et leurs collaborateurs

Prérequis Pédagogique :
Pas de prérequis pédagogique

Prérequis techniques :

- Disposer d'un lieu calme
- Disposer d'un pc équipé d'un micro et d'une webcam
- Avoir idéalement un casque audio avec micro

Modalité :
Classe virtuelle (100% digital)

Tarif :

- 500 €
- 450 € pour un partenaire Alptis

Durée : 3 sessions de 3h

Méthodes mobilisées :
La pédagogie des classes virtuelles alterne des séquences d'1h maximum avec des temps de pause, des temps d'exercices (en ligne ou hors-connexion) et des temps d'échanges. Ce rythme permet de concilier apprentissage efficace et concentration.

Modalités d'évaluation :
Pour évaluer le module, vous devez avoir répondu aux modalités de l'évaluation finale. Vous devez obtenir un score minimum de 70 % de bonnes réponses pour inscrire la formation à votre tableau des réussites.

Sanction de la formation :
Attestation de réussite

Contact :
Patricia Mondragon
04 27 85 27 45
exploris@alptis.fr

Retrouvez toutes nos formations sur
exploris.alptis.org

L'assurance emprunteur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre l'importance de la maîtrise technique du contrat emprunteur pour délivrer un conseil à son client

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire aura la capacité de

- Appréhender le cadre juridique de l'assurance emprunteur
- Connaître les différents risques couverts
- Maîtriser le fonctionnement du contrat d'assurance emprunteur

PROGRAMME

Les fondamentaux

- Le crédit à la consommation et crédit immobilier
- Définition de l'assurance emprunteur
- Les types de contrats et les types d'assurances
- Le marché de l'assurance emprunteur

Le cadre juridique de l'assurance emprunteur

- La loi MURCEF
- La loi Châtel
- La loi Lagarde
- La loi interbancaire
- La loi Hamon
- La loi Sapin 2 (amendement Bourquin)

Garanties, limites et exclusions

Le formalisme

- L'obligation d'information et la FSI
- Les formalités médicales
- Le cas de mauvaise foi
- Le refus d'assurance
- La survenance d'un sinistre
- La prestation des actions

L'assurance emprunteur et les risques aggravés

